

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5343**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes spécialité Formation de l'encadrement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Descartes - Paris 5 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris V, Président de l'université de Paris V

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un manager opérationnel dans le secteur de la sécurité. Il met en place et organise des services de sécurité. Il élabore les plannings des agents sur les différents sites dont il a la charge. Il assure la gestion opérationnelle des ressources humaines (recrutement des agents, entretiens disciplinaires notamment) Il assure la gestion opérationnelle des risques auxquels les personnels dont il a la charge sont exposés. Il gère les stocks ( équipements et matériels).

Ses compétences professionnelles sont axées principalement sur :

- l'application des dispositions légales et conventionnelles liées aux métiers de la sécurité,
- le respect des règles de droit social et de droit pénal,
- les moyens technologiques mis en œuvre dans les métiers de la sécurité,
- la maîtrise des aspects contractuels et financiers liés aux marchés (réponses à appels d'offres, budget, assurances ...),
- le management des équipes de sécurité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans une société de sécurité privée (surveillance humaine, surveillance électronique, sûreté aéroportuaire et portuaire) ou dans un service interne d'une entreprise ou d'un donneur d'ordre privé ou public (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, transporteurs).

Il peut prétendre à un emploi de :

- Assistant / responsable / directeur d'exploitation de société de sécurité privée
- Responsable / directeur d'agence de sécurité privée
- Responsable des ressources humaines dans une société de sécurité privée
- Attaché commercial / attaché technico-commercial dans une société de sécurité privée
- Assistant du responsable du service interne de sécurité dans une entreprise

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Approche générale de la sécurité

UE 2 : Les grands domaines d'application :

UE 3 : Droit social et droit pénal appliqués à la sécurité

UE 4 : Moyens technologiques de protection

UE 5 : Méthodes, stratégie et outils de gestion

UE 6 : Anglais et informatique appliquée

UE 7 : Projet tutoré

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11/07/2006

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-paris5.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**